



## Refus d homologation d une rupture conventionnelle

Par **ansolille**, le **16/03/2014** à **19:10**

Bonjour .

Merci d avance pour vos reponses.

Je vais essayer de synthétiser l histoire.

Mon conjoint a réussi à faire une rupture conventionnelle avec son entreprise . Tout était bon, il a fait son pot de départ vendredi . A notre grand malheur, il vient de recevoir une lettre de refus d homologation pour cause ' l indemnité est inférieure au minimum conventionnel' . Il s agit d une petite erreur de calcul car son employeur et lui n avait pas vu qu il y avait un calcul spécial pour les Cadres. Que devons nous faire ? Il est impossible qu il reparte travailler dans cette entreprise car la rupture conventionnelle avait justement été envisagée car nous avons des projets imminents . Impossible pour nous de perdre un mois de délai pour refaire cette rupture à cause d une erreur de calcul. Pouvez vous nous aider ? Que peut on faire pour aller au plus vite ?

Par **P.M.**, le **17/03/2014** à **11:51**

Bonjour,

Ce sujet fait double emploi inutilement avec [celui-ci](#)